

SEANCE DU 10 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Loïc CAVELLEC, maire.

Etaient présents : mesdames Becmont, Guyvarc'h, Patry, Philippe, Portier
messieurs Anne, Balas, Gautier, Enguehard, Leménager, Lhermite, Luce, Millet.

Avaient donné pouvoir : Mme Iung à M. Balas
Mme Solt à Mme Philippe
M. Le Dauphin à M. Lhermite
M. Derouault à M. Enguehard
Mme Goujou à Mme Becmont

Madame Portier est désignée secrétaire de séance.

1/ INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'APPLICATION

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 60 à 60 quater,

Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le protocole d'accord d'aménagement et réduction du temps de travail établi le 6 juin 2002,

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 30 juin 2009,

Le conseil municipal adopte les modalités d'institution du temps partiel dans l'établissement qui prendront effet le 1^{er} août 2009 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit privé employés depuis plus d'un an à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit.

Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives réglementaires et de la présente délibération.

2/ APAEI – GARANTIE D'EMPRUNT

Octroi d'une garantie d'emprunt à 100% de 4 434 000 € en vue de financer la construction de la Maison d'Accueil Spécialisée à Bretteville l'Orgueilleuse.

Caractéristiques de l'emprunt : prêt PHARE consenti par la Caisse de dépôts et consignations :

- Durée : 30 ans
- Echéances : trimestrielles
- Amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : 3,38%.

3/ SUBVENTION POUR LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL).

Vote d'une subvention de 70,20€ en faveur du fondsde solidarité pour le logement

4/ REMBOURSEMENT DE FRAIS

Remboursement de 44,02 € au maire, correspondant aux frais de collation pour la formation organisée pour les élus par ARFOS sur les marchés publics pour une douzaine de personnes présentes.

5/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Adoption de la DBM n°2 du budget primitif 2009

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2183	matériel informatique	1 000			
2313-14	Opération local des aînés	-1 000			
		0			0

6/ QUESTIONS DIVERSES

6/1 – POINT SUR LE DOSSIER « MAISON DES ASSOCIATIONS »

Lancement en juin d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre concernant de « la maison des associations ». Dix neuf entreprises ont sollicité l'envoi d'un dossier du marché et onze ont adressé une offre en mairie.

Les critères du choix ont été répartis entre le prix (40%) et la valeur technique (60%).

6/2 – PLACEMENT PRODUIT DE LA VENTE DU REZ-DE-CHAUSSEE RUE DES PRES

Placement sur un compte à terme du Trésor Public pour un an du produit de la vente du rez-de-chaussée du bâtiment situé à l'angle de la rue des Prés et de la place des Canadiens.

6/3 – CESSION DE TERRAIN AU SEROC

Décision de céder gracieusement au SEROC une bande de terrain pour l'agrandissement de la déchetterie située à Bretteville l'Orgueilleuse d'environ 550 m² sur la parcelle cadastrée ZA 46. En contrepartie le SEROC prendra en charge les frais de bornage et de notaire.